

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 septembre 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi onze septembre deux mil neuf à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mmes BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, M.M. CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, Lesueur Gérard, PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc.

Secrétaire de séance : Thierry FRANCOIS

Date de convocation : 02 septembre 2009

. Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques

Nous vous informons que la collecte des objets encombrants sera effectuée dans notre commune et les hameaux, le **jeudi 1er octobre 2009**. La quantité de déchets est limitée à 2 m3 par ménage.

Il est demandé de **séparer les encombrants des déchets d'équipements électriques et électroniques** car le ramassage sera effectué par deux camions. Il est demandé que ceux-ci soient sortis la veille en deux tas.

Objets encombrants : meubles divers, sommiers, matelas, salons de jardin en plastique, résidus du bricolage familial, etc,

Déchets d'équipements électriques et électroniques : petit et gros électroménagers, les outils, les jeux, la téléphonie, l'informatique, l'électronique grand public

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les déchets issus des activités d'entreprises, d'artisans et de commerçants seront systématiquement refusés.

Rappel : pour se rendre à la déchetterie à Anet, il faut impérativement un macaron que vous pouvez retirer à la Mairie.

Les poubelles et pièces détachées telles que roues, couvercle ..., qui auraient été endommagées lors du ramassage peuvent être remplacées par le syndicat, il suffit d'en faire la demande en Mairie.

Huiles, batteries, pneus sont à porter directement à la déchetterie de Dreux.

Horaires de la déchetterie à ANET : Lundi Mercredi Vendredi : 14 h à 18 h l'été et 17 h l'hiver

Samedi : toute la journée

. Délibérations

Le Maire demande au conseil municipal de définir la salle de classe comme salle des mariages en dehors des heures d'ouverture de l'école compte tenu du fait que la Mairie n'a pas de pièce à ce jour affecté à cet usage. Le seul local étant le secrétariat de mairie d'une surface trop petite pour accueillir les futurs mariés et témoins.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la salle de classe comme lieu de célébration des mariages.

Simplification de la législation funéraire.

Suite à la circulaire préfectorale 2009-01-0008, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre un arrêté fixant le nouveau taux concernant les vacations funéraires à 25 €.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à prendre cet arrêté à l'unanimité.

Achat d'un épandeur à sel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'acheter un épandeur à sel pour un montant de 2 777,79 € HT
- d'acheter une tronçonneuse à perche pour un montant de 1 000,00 € HT
- de mettre ces achats en investissements et de demander les subventions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de mettre en place un PMAV (Plan Municipal d'Accessibilité de la Voirie)
- de créer une commission : Président M. LESUEUR, Membres : Mme BERARD, M.M DUMAS, SAVAL, PAIN et SIMON
- d'afficher en Mairie cette décision pendant une durée d'un mois.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place un projet de modèle de délibération concernant une liste d'autorisations exceptionnelles d'absence qui sera soumise au comité technique paritaire

L'association du carrefour des cinq croix a remis au Conseil Municipal un chèque d'un montant de 712 €. Cette somme sera utilisée à l'embellissement de notre village.

. Travaux d'enfouissement réseaux

Les travaux concernant l'enfouissement à St Ouen sont maintenant terminés. La réception des travaux a eu lieu le 18 août 2009 et aucune réserve n'a été faite.

Nous avons décidé de mettre en place un projet d'enfouissement concernant le bourg de Marchefroy. La portion de cette première phase commencerait de la mairie pour aller jusqu'à la sortie du bourg rue du Mesnil-Simon.

. Eglise

Les travaux concernant la restauration des vitraux et la réparation des contres forts commenceront début octobre 2009 et devraient être terminés fin décembre 2009.

- pour les vitraux : Ateliers LORIN (HERMET et JUTEAU) pour un montant de 19 877,98 € TTC
- pour les contreforts : Société QUELIN pour un montant de 18 606,49 € TTC

. Voirie

Le programme de remise en état des voiries (chemin du bois mordant, rue des clos, rue de la tuilerie) prévu au budget a été réalisé. La conduite d'eau passant sous la voirie de la rue des clos à Marchefroy a été changée.

. Appel à la prudence

MESSAGE IMPORTANT

En ce moment dans la commune, circulent des personnes qui disent être missionnées par les services de la Mairie afin d'effectuer des travaux de tailles de haies et d'égagages. **Ceci est faux** et sert de prétexte pour détourner l'attention des personnes et les cambrioler.

. Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement concerne les garçons et les filles qui ont atteint leurs 16 ans, de nationalité française.

Ceux-ci doivent, dans les trois mois qui suivent leur date d'anniversaire se rendre à la mairie de leur domicile munis de leur carte nationale d'identité en cours de validité, du livret de famille de leurs parents et, le cas échéant, d'une copie du document justifiant de leur nationalité française.

Les plus de 16 ans qui n'auraient pas encore fait la démarche peuvent régulariser leur situation et se voir remettre une attestation de recensement.

L'attestation de recensement est réclamée de manière systématique pour toute inscription dans un établissement scolaire ou pour un examen ou concours soumis au contrôle de l'État, ou encore conduite accompagnée et permis de conduire auto ou moto. Par la suite, les jeunes seront appelés à effectuer avant leurs 18 ans leur journée d'appel de préparation à la défense.

. Eclairage public :

Nous rappelons que si des habitants constatent des défaillances sur le réseau d'éclairage public, ils peuvent contacter M. PAIN au 02 37 82 01 57 afin qu'il puisse faire le nécessaire.

. 14 juillet.

Le Conseil Municipal remercie l'association du 14 juillet et tous les bénévoles dont le travail a permis de passer une agréable journée et de nous retrouver le soir autour d'une grande table.

. Boîtes aux lettres

Il est demandé aux habitants de tenir leur boîte aux lettres visible et accessible.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Mariage

- Le 29 août 2009 a été célébré le mariage de Mademoiselle Marion SCHMITT et Monsieur Anthony BOULANGER

Le Conseil Municipal présente ses vœux sincères aux nouveaux mariés

La séance est levée à 23 h 45.

DUMAS Philippe,

Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>